LES ESSARTS-LE-ROI (YVELINES)
MODIFICATION DU PLU
enquête publique du 12 octobre au 13 novembre 2018

n°	date	nom	observations	concerne l'enquête	hors enquête	RD 19	eaux pluviales	cas parti-culier	Réponse de la Commune Partie B	
1	13/10/2018	Mme Gotkovsky	sans objet		×				sans objet	
2	17/10/2018	M. et Mme Bry	demande de déplacer la parclle n° E 450 de zone A en Zone Um		×			×	hors enquête	
3	07/11/2018	M. Laurin	conteste la possibilité de construire après divisions 35 à 40 logements	×					Réponse Partie A Thématique 1 : Densification/logements/équipements/Assainissement	inchangé
			opposition à la réalisation de collectifs	×					Réponse Partie A Thématique 3 : Règlement littéral - a	inchangé
			appliquer les règles du PLU aux constructions pour services publics ou collectifs	×					Il n'y a pas de dérogation pour les services publics et d'intérêt collectif à l'article 10 - hauteur	inchangé
			dangerosité des accés au hameau de Saint-Hubert par la RD 191		×	×			Réponse Partie A Thématique 2 : Circulation	inchangé
4	07/11/2018	M. Rabiant	la densification augmentera la population de 100 habitants donc 80 voitures	×		×			Réponse Partie A Thématique 2 : Circulation	inchangé
			dangerosité des accés au hameau de Saint-Hubert par la RD 191		×	×			Réponse Partie A Thématique 2 : Circulation	inchangé
			défaut d'entretien du réseau de recueil des eaux pluviales		×		×		hors enquête cf Réponse Partie A Thématique 1	
			erreur graphique concernant la bande des 50 m en lisière de forêt protégée	×					hors enquête - Réponse Partie A Thématique 4 : Règlement Graphique	inchangé
5	09/11/2018	M. et Mme Barre	en zone Um1 ne pas diviser en parcelles de moins de 3 000 m²	×					Réponse Partie A Thématique 3 : Règlement littéral - c	inchangé
			dans les deux zones pas plus de deux rangs de construction	×					Réponse Partie B Thématique 3 : Règlement littéral - précision dans la rédaction article 1	favorable
			dangerosité des accés au hameau de Saint-Hubert par la RD 191		×	×			Réponse Partie A Thématique 2 : Circulation	inchangé
6	13/11/2018	M. Rabiant	vues aériennes de Saint-Hubert en 1970, 1995 et 2018		×	×			hors enquête	
			sécuriser les accés au hameau de Saint-Hubert par la RD 191		×	×			Réponse Partie A Thématique 2 : Circulation	inchangé
7	13/11/2018	Mme Bureau Association du Hameau de St Hubert	absence de services et réseaux défaillants		×				hors enquête	
			défaut d'entretien du réseau de recueil des eaux pluviales		×		×		hors enquête cf Réponse Partie A Thématique 1	
			une bande de constructibilié devrait être ajoutée en Um1	×					Réponse Partie B Thématique 3 : Règlement littéral	inchangé
			interdire les toiture terrasse		×				hors enquête	
			les accès aux terrains devront faire 4 m de largeur minimum		×				hors enquête	
			les aires de stationnement devront avoir un revètement perméable		×				hors enquête	
			bardages : interdire les matériaux composites ; privilégier des essences locales		×				hors enquête	
	13/11/2018	Ville des Essarts	précision dans la rédaction : trame de constructibilité limitée	×					Réponse Partie B Thématique 3 : Règlement littéral - précision dans la rédaction article 9.3	favorable
	13/11/2018	Ville des Essarts	précision dans la rédaction : bande de constructibilité	×					Réponse Partie B Thématique 3 : Règlement littéral - précision dans dispositions générales	favorable